

vendredi 5 avril 2019

Marine BRENIER, Députée des Alpes-Maritimes, a déposé une proposition de loi visant à protéger et valoriser la cuisine traditionnelle et la création culinaire.

La salade niçoise, le Paris-Brest, le cassoulet, le bœuf bourguignon... La France est riche de sa gastronomie et est aimée de tous dans le monde entier !

Pourtant, la création culinaire n'est inscrite dans aucun code et la cuisine traditionnelle n'est pas protégée.

Dès lors que nous parlons de création culinaire, un vide juridique persiste.

A Nice, la richesse de la gastronomie locale est confrontée à de nombreuses imitations. Quel choc de trouver des haricots ou pommes de terre dans une salade niçoise !

C'est pourquoi avec Christian Estrosi, Jean-Luc Gagliolo et en collaboration avec Maître Thimothée Fringans-Ozanne, Docteur en droit de la propriété intellectuelle, Franck Viano et le Collectif *cuisine niçoise*, nous avons élaboré une proposition de loi ayant une double vocation :

- Permettre tout d'abord un recensement des différentes recettes traditionnelles, une définition réelle des recettes et une identification des restaurateurs qui les respectent.
- Reconnaître et protéger ensuite, d'un point de vue juridique, les créations culinaires.

Tout cela dans un seul et unique but : redorer l'image de nos cultures culinaires régionales et de la gastronomie française et parce que la socca ou la salade niçoise, on n'y touche pas !

Marine BRENIER
Députée des Alpes-Maritimes

Vous remerciant par avance de l'écho que vous donnerez à cette information.
Contact : 06.49.10.27.77- 01.40.63.67.85 – 126 rue de l'Université 75007 Paris



contact@marinebrenier.fr



www.marinebrenier.fr